

# Gestion des espaces publics

## 2 . Financements

### Agence de l'eau / XL



# DES AIDES FINANCIÈRES AUX COLLECTIVITÉS

## Etudes

**Diagnostic des espaces communaux d'Uzerche**

Réalisé par le **FREEDOM** Laboratory

En partenariat avec

**Diagnostic des pratiques phytosanitaires - 20/10/2017**  
 Présenté par **Monsieur ENOCHES** (maire), **M. MAUGER** (adjoint technique technique),  
**M. CHEYSSANT** (responsable agricole local), **M. ESCOFFIER** (responsable agricole), **M. LAVAURE** (adjoint)

**Date de réalisation : 20/09/2017**  
 Ce document vous est proposé grâce au soutien financier

## Investissements



## Communication

**Les pesticides ne sont pas des produits anodins**

Le terme « pesticide » désigne les substances ou les préparations utilisées pour le contrôle ou l'élimination d'organismes vivants jugés « indésirables » (insectes, animaux, champignons, bactéries).

Si le terme « pesticide » est généralement associé à un usage agricole (95% des produits commercialisés en France), il englobe aussi les usages domestiques et urbains d'entretien de la voirie et des espaces verts...

Nous allons en effet tous des pesticides y compris à la maison : pour se débarrasser des insectes et rongeurs, pour débiter les allées ou protéger les plantes du jardin, pour débarrasser nos animaux de compagnie des parasites comme les puces ou les tiques, et même pour désodoriser les toilettes...

Leur utilisation inappropriée et excessive fait peur des risques graves sur la santé et sur les écosystèmes de l'environnement. Ils sont soupçonnés d'être à l'origine de nombreuses maladies comme le cancer.

Avec 3% des usages, les collectivités et particuliers seraient responsables de près de 30% de la pollution de l'eau par les pesticides. En effet, leur utilisation se fait généralement sur des zones imperméables et les produits se retrouvent massivement dans les cours d'eau par ruissellement lors d'ilôts. En outre, leur usage n'est pas toujours bien maîtrisé (durées, mélanges déconseillés, matériels inadaptés, absence d'équipements de protections, ...).

**Lire l'étiquette.**  
 Les recommandations et les précautions d'usage qui figurent sur les emballages doivent être scrupuleusement respectées pour garantir la sécurité des consommateurs et la préservation de l'environnement.

... ou s'en passer  
 Les jardiniers disposent à présent de nombreux produits de substitution aux pesticides, moins nocifs pour la santé et plus respectueux de l'environnement. Il ne faut pas hésiter à se renseigner dans les jardineries.

**D'innombrables solutions pratiques faisant appel au bon sens permettent au jardinier de résoudre un grand nombre de problématiques en matière de désherbage et de lutte contre les ravageurs.**

**Où se renseigner ?**  
[www.ville-tulle.fr](http://www.ville-tulle.fr)  
 Une page spécifique sur le site internet de la Ville de Tulle sera ouverte à la mi-juin. Chacun pourra y trouver les conseils des jardiniers de la Ville de Tulle... et y faire partager ses propres savoir-faire.  
[www.lebottementaldalle.org](http://www.lebottementaldalle.org)  
 05 25 26 49 98  
 L'association Le battement d'ailes à Lauzonie (Cornil) développe un jardin collectif en maraîchage écologique, un verger et un parc arboré qui servent de support à des actions de transmission (formations, visites, chantiers participatifs...)  
[www.developpement-durable.gouv.fr/Petit-guide-a-l'attention-des.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Petit-guide-a-l'attention-des.html)  
 Le Ministère de l'Environnement a édité le « Petit guide à l'intention des jardiniers amateurs » qui propose des alternatives pour jardiner autrement. A télécharger sur le site ci-dessus.

**Le conseil de Cyril Parris aux jardiniers**

« En tant que jardinier amateur, on peut être le recours à des produits phytosanitaires. En effet, n'ayant pas d'objectif de production, on peut laisser revenir certains insectes et certaines herbes qui sont des auxiliaires intéressants pour les jardins. Je conseillerais donc de laisser la nature repensée le dessus afin de créer une biodiversité qui contribue à un équilibre naturel. Il ne faut pas hésiter par exemple à laisser une zone de jardin où l'on effectue un entretien moins drastique ».

Contacts sur la démarche zéro-pesticide à Tulle :  
 François Bourdier - chargé de mission développement durable - 05 25 21 73 23 - francois.bourdier@ville-tulle.fr





# PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DES PRATIQUES DE DÉSHERBAGE DES COLLECTIVITÉS

Aides financières aux collectivités s'engageant dans le « ZERO PHYTO » :

Accompagnement à l'acquisition d'équipements	Agence de l'eau Adour-Garonne	Département XL 40
Désherbeurs mécaniques pour allées, stabilisés, chemins et voirie	70% montant éligible plafonné à 20 K€ pour chaque équipement	10% montant éligible plafonné à 20 K€ pour chaque équipement
Désherbeurs thermiques (IR, mousse, eau chaude, vapeur et flamme)		
Broyeurs de déchets verts		
Equipement préventif (paillage, plantes vivaces couvre-sol)		





# PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DES PRATIQUES DE DÉSHÉBAGE DES COLLECTIVITÉS

**Le Département fait office de guichet unique pour toute demande de subvention.**

## **CONTACT :**

**XL 40 : Séverine LEGER - Tel : 05 58 05 40 40 (poste 8736)**  
[severine.leger@landes.fr](mailto:severine.leger@landes.fr)

**AEAG : Florence SEVIGNAC - Tel : 05 59 80 79 26**  
**Catherine GIROUX - Tel : 05 59 80 79 21**

**CDG 40 : Emmanuel MANARILLO - Tel : 05 58 85 80 30**

